

Compte-Rendu de la séance du 18 mai 2017 du Conseil Municipal

Sous la présidence de M. Jean-Michel HIRTZ, Maire

Présents : M. Frédéric TOURRET, M. Jean-Marc SINDT, Mme Elodie PERRIN, M. Pierre VAN GASSE, M. Laurent BERGER, Mme Véronique CHOSEROT, M. Guy HOCHARD, M. Alain SINDT, M. Gilles LEGRAND, M. Thierry DRAUS

Présents par procuration : M. Joseph MARCK donne procuration à M. Guy HOCHARD
M. Jehan HELMSTETTER donne procuration à Mme Elodie PERRIN
M. Didier HILD donne procuration à M. Thierry DRAUS
M. Nicolas CARON donne procuration à M. Frédéric TOURRET

1 – Décision modificative section investissement reprise à la ligne 001 du Budget Primitif 2017

Monsieur le Maire entendu et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la décision modificative en section d'investissement du Budget primitif 2016 de la façon suivante Ligne 001 Solde 2016 d'exécution négatif reporté : - 50,00 € et compte 2313 : + 50,00 € à l'unanimité des membres présents et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires.

2 – Décision modificative section investissement du Budget Primitif 2017

Monsieur le Maire entendu et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la décision modificative du BP 2017 en section dépense d'investissement suivante : Compte 2315 - 2 000,00 € et Compte 2315 opération 63 + 2 000,00 € à l'unanimité des membres présents et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires.

3 – Enquête publique sur demande d'autorisation de la Sté » Anhydrite : arrêté N° 2017 DCAT/BEPE 85

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier d'enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par la société l'ANHYDRITE LORRAINE pour le renouvellement, la modification et l'extension de la carrière souterraine d'anhydrite sur le territoire des communes de Koenigsmacker, Oudrenne, Budling, Inglange et Elzange, n'a aucune observation à formuler à ladite demande et après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable et sans réserve à cette demande et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires.

4 – Bail de location F 3 « 32 A Route de Bouzonville » à Haute-Sierck : préavis de départ, caution et régularisation des Charges

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'échéance du préavis au 30 avril 2017, autorise l'émission d'un titre de 95.82 € de régularisation de charges en faveur de la commune et autorise la restitution de la caution d'un montant de 500,00 € payée par titre N°175/B35/2015 à Mme TEITGEN Mélanie et M. CAMPIONE Guillaume.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération et lui donne pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

5 – F 3 « 32 A Route de Bouzonville » à Haute-Sierck : nouveau bail

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, suite à l'avis de la commission de gestion du locatif après et après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande de location de Mme SCHMITT Pauline pour l'appartement F3 situé 32 A Route de Bouzonville à HAUTE SIERCK à compter du 19 mai 2017 pour un loyer mensuel de 500 € et une provision de charges mensuelle d'un montant de 40,00 € et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération et lui donne pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

6 – Projet d'espace culturel et associatif : annulation délibération N°3 du 23/03/2017 demande de subvention dans le cadre de l'Aide Mosellane à l'investissement des Territoires (AMITER)

Le Conseil Municipal, M. le Maire entendu, accepte d'annuler la délibération N° 3 de la séance du 23 mars 2017 à l'unanimité des membres présents et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires relatifs à cette affaire.

7 – Projet d'espace culturel et associatif : nouvelle délibération demande de subvention dans le cadre de l'Aide Mosellane à l'investissement des Territoires (AMITER) et nouveau tableau de financement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter le plan de financement ci-joint pour la demande de subvention dans le cadre de l'Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires (AMITER) concernant le projet de réhabilitation de l'ancienne école de Kerling-Lès-Sierck en espace culturel et associatif et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer tous les documents relatifs à ces travaux.

	Montant HT
Devis estimatif du cabinet d'architecte : Coût prévisionnel des travaux	360 821.00 €
Demande de subvention DETR 30 % escomptés	108 246.30 €
Demande de subvention de 20 % escomptés à la Région Grand'Est dans le dispositif de soutien aux territoires	72 164.20 €
Demande de subvention dans le cadre du FSIL (Enveloppe 1 "grandes priorités d'investissement) 30 % du montant subventionnable soit 157 000.00 €	47 100.00 €
Reste à charge	133 310.50 €
Demande de subvention au CD57 dans le cadre de second projet AMITER : 50 % escomptés du reste à charge	66 655.25 €
La part non subventionnable sera financée par les fonds propres de la commune	66 655.25 €

8 – Subventions 2017 aux associations

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de verser les subventions suivantes :

- 50.00 € à l'association « C3F VTT »
- 250.00 € au « Tennis Club » de Kerling-Lès-Sierck
- 130.00 € à l'association « Loisirs Séniors »
- 75.00 € à l'Union Nationale des Combattants UNCAFN
- 500.00 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
- 250.00 € à l'association des Fanfarons
- 50.00 € à l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Sierck et Environs

Soit un total de 1 305.00 €

Le conseil charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération et lui donne pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.